

ARRETE MUNICIPAL N°2023-47

21 août 2023

**ARRETE RELATIF A L'AFFECTATION DU PRODUIT DE LA
LOCATION DE LA CHASSE COMMUNALE**

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly-sur-Nied

VU le nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote : 133 propriétaires

Pour une superficie totale de la chasse communale de :328 ha 33 ares 45 ca

VU le nombre de propriétaires ayant pris part au vote : 3 propriétaires

VU que parmi ces votants, aucun ne s'est prononcé pour l'abandon du produit de la location à la commune

ATTENDU QUE :

MOINS DES DEUX TIERS des propriétaires possédant moins des deux tiers de la superficie de la chasse se sont prononcés **POUR L'ABANDON DU PRODUIT DE LA LOCATION** à la commune, ce produit sera, pour la durée du bail (période du 2 février 2024 au 1er février 2033) :

REPARTI CHAQUE ANNEE PAR LOT ENTRE LES PROPRIETAIRES

Elle reconnaît également s'exposer dans ce cas à des poursuites en responsabilité civile au titre des dommages causés.

Fait à Silly-Sur-Nied, 21 août 2023


Signature et cachet

